#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID: 087-218702504-20230206-D202305-DE



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2023-05

Séance du 6 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :

31 janvier 2023

Nombre de membres : En exercice : 14

09

Présents :

Votants : 1

Résultat du vote :

Pour: 12 Contre: 0

Contre: 0
Abstentions: 0

GODMÉ.

Excusés:

Mme Lyliane CHANTEGROS donne pourvoir à Bernard LAGRANDANNE

M. REBEYROL, MME LASCAUX, MM. GAUBERT, DELOTTE, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ, MME

Mme Sandrine VAL donne pouvoir à Agnès LASCAUX

Mme Nathalie FLUHR-DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel REBEYROL

MM. MARGARIDO Bernard et Antoine-Serge CORREIA Absents:

Secrétaire de séance : Fabien DELOTTE

### MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION

#### Vu:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
- La loi n°86-972 du 19août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités territoriales,

La commune dispose de 51 points lumineux à basse tension. Une étude sur la possibilité de changement des lanternes actuelles afin de les équiper en LED à été réalisée par le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV) afin d'améliorer la consommation d'énergies et la préservation de l'environnement.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 62 024.15€ HT.

Le SEHV s'engage à verser une subvention d'un montant de 27 910.87€ pour cette opération.

<u>Considérant</u> que ces travaux peuvent faire l'objet d'octroi de subventions du Conseil départemental et de l'Etat.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- Approuve pour 2023 le programme de travaux de modernisation de l'éclairage public pour un montant estimé à 62 024.15€ hors taxes, sachant que ce montant sera ajusté en fonction du coût des matériaux et de la quantité réelle utilisée,
- Sollicite pour ce faire, une aide auprès du Conseil départemental et de l'État,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Fait et délibéré en mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

Le Maire, Michel REBEYROL

